

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Titre</b>                    | Procès-verbaux des réunions de la HCCH   |
| <b>Document</b>                 | Doc. préel. No 23 de février 2021  |
| <b>Auteur</b>                   | BP   |
| <b>Point de l'ordre du jour</b> | Point VI.4   |
| <b>Mandat</b>                   | C&D No 50 du CAGP de 2020<br>C&R No 56 du CAGP de 2019   |
| <b>Objectif</b>                 | Fournir une mise à jour sur les évolutions relatives à la production de procès-verbaux pour les réunions et confirmer l'approche actuelle  |
| <b>Mesures à prendre</b>        | Pour décision <input checked="" type="checkbox"/><br>Pour approbation <input type="checkbox"/><br>Pour discussion <input type="checkbox"/><br>Pour action / achèvement <input type="checkbox"/><br>Pour information <input type="checkbox"/> |
| <b>Annexes</b>                  | S.O.   |
| <b>Document(s) connexe(s)</b>   | « Production de lettres circulaires et de procès-verbaux pour les réunions de la HCCH », Doc. préel. No 27 de janvier 2020<br>« Production de procès-verbaux pour les réunions » Doc. préel. No 23 de décembre 2018                          |

## Procès-verbaux des réunions de la HCCH

- 1 Ces dernières années, le BP s'est efforcé de trouver la meilleure méthode pour produire les procès-verbaux de ses différentes réunions, en gardant à l'esprit le besoin de fournir ces procès-verbaux en temps utile, dans les deux langues officielles de l'Organisation, de la manière la mieux adaptée à la réunion en question et en accord avec les efforts globaux du BP pour organiser son travail de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Le BP a testé plusieurs approches différentes pour atteindre cet objectif.
- 2 Le système actuel, utilisé à partir du second semestre 2019 et tout au long de l'année 2020, peut se résumer comme suit.
  - a. Pour les réunions du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) et des Commissions spéciales (CS), des procès-verbaux plus courts sont fournis en anglais et en français, organisés sous forme de tableau, par point de l'ordre du jour, avec des indications du temps indiquant quand les interventions ont été faites. Le BP met également à disposition des participants trois séries de fichiers audio (bilingues (déclarations originales), français uniquement et anglais uniquement). Ces fichiers sont en général téléchargés sur le Portail sécurisé du site web de la HCCH dans les quelques heures qui suivent la fin de chaque session. Pour le CAGP, les Conclusions et Décisions (C&D) constituent le principal document de référence après la réunion ; pour les CS, il s'agit des Conclusions et Recommandations (C&R), qui sont soumises au CAGP pour approbation.
  - b. Pour le Conseil des Représentants diplomatiques (CRD), les procès-verbaux, qui sont fournis en anglais et en français, sont également organisés sous forme de tableau, par point de l'ordre du jour, avec des liens audio et trois séries de fichiers audio mis à disposition. Les procès-verbaux du CRD sont succincts et se concentrent sur les conclusions de chaque point de l'ordre du jour.
  - c. Pour les Sessions diplomatiques, les procès-verbaux sont produits *in extenso*, dans la langue dans laquelle les interventions sont faites. Une fois encore, les trois séries de fichiers audio sont mis à disposition dans les quelques heures qui suivent la fin de chaque session.
  - d. Pour les réunions des Groupes de travail et d'experts, les discussions et les principales conclusions sont généralement reflétées dans un aide-mémoire ou un document similaire préparé par le Président de la réunion, avec le soutien du BP, et finalisé avec la contribution de tous les membres du groupe.
- 3 Au cours de la réunion du CAGP de 2020, certains Membres ont fait remarquer que les procès-verbaux plus courts des réunions du CAGP et des CS n'étaient pas assez détaillés et ont exprimé le souhait que des procès-verbaux plus complets soient établis à l'avenir. La C&D adoptée à cet égard se lit comme suit :

« Le CAGP a pris acte des ajustements opérés par le BP dans la production des procès-verbaux pour les réunions et, compte tenu des commentaires fournis par les Membres de la HCCH, notamment sur la nature particulière des procès-verbaux traditionnels, a approuvé la poursuite de l'essai jusqu'à la tenue de la réunion du CAGP de 2021. » (C&D No 50 du CAGP de 2020).
- 4 Par conséquent, le BP a produit des procès-verbaux un peu plus détaillé pour la réunion du CAGP de 2020. Le BP n'ayant reçu aucun autre commentaire ou proposition d'amélioration, il semblerait que ces procès-verbaux aient satisfait aux Membres.
- 5 Dès lors, pour les futures réunions du CAGP et des CS, le BP propose de continuer à produire des procès-verbaux sur la base du modèle adopté pour la réunion du CAGP de 2020.

- 6 En ce qui concerne les procès-verbaux des réunions du CRD, des Sessions diplomatiques et des Groupes de travail et d'experts, le BP suppose que le système actuellement en place pour ces trois types de réunions est acceptable pour les Membres.
- 7 Le BP invite le CAGP à envisager l'approbation formelle du système de production des procès-verbaux tel que décrit ci-dessus aux paragraphes 5 et 6.